

**RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE
DE VAL-DES-SOURCES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux contribuables de la Ville de Val-des-Sources, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

QU'UN projet de règlement décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Val-des-Sources a été présenté lors de la séance extraordinaire tenue le 21 mai 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la Loi;

QUE ce règlement édicte des valeurs et des règles de conduite applicables aux élus de la Ville de Val-des-Sources ainsi que les mécanismes d'application de contrôle et de sanction :

- Les valeurs de la Ville : l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers tous, la loyauté envers la Ville et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite pour prévenir : les situations où l'intérêt personnel d'un élu pourraient influencer l'indépendance de jugement, le favoritisme, les abus de confiance ou toute inconduite portant atteinte à la dignité de la fonction d' élu municipal;
- Ces règles de conduite comprennent notamment une restriction quant à l'usage de ressources municipales, de renseignements privilégiés, l'après-mandat et les annonces lors d'activités de financement politique;
- Les mécanismes de contrôle et de prévention des manquements aux règles déontologiques et les sanctions applicables sont : réprimande, participation à une formation donnée par la Commission municipale du Québec, la remise à la Commission municipale des dons ou avantages reçus, remboursement de rémunération ou de sommes, pénalités et suspension.

QUE le Conseil procédera à l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2026, à compter de 18 h 30, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields à Val-des-Sources.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation soit au bureau municipal sur les heures d'ouverture ou bien sur le site internet au www.valdessources.ca .

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 22 mai 2026.


Annie Lamontagne,
Greffière